



Evolution des cotisations

2006-2008

Suite aux orientations stratégiques retenues par le Conseil d'Administration à l'issue de l'évaluation, l'esquisse budgétaire pour la période 2005-2007 adoptée par le Bureau du 24 novembre 2004 a mis en évidence la volonté des principaux partenaires (DATAR et CDC notamment) de la MOT de prévoir une augmentation de son budget et donc des subventions de l'ordre de 50% sur 3 ans.

Pour suivre cette évolution et garder toute sa place au poids financier des adhérents dans l'association, le Bureau présente à l'Assemblée Générale du 16 juin 2005 à Bayonne, avec l'accord du Conseil d'Administration, une augmentation des postes du barème des cotisations de 20% en 2006 (cf. tableau joint).

Cette augmentation, comme pour la période 2002-2004 interviendra une seule fois en début de période, en 2006, les cotisations restant inchangées ensuite jusqu'en 2009.



Barème des Cotisations

Organismes adhérents	Période 2002-2005	Période 2006-2008
- Régions et Départements (ou provinces)	4 000 €	5 000 €
- Communes et groupements de communes		
≥ 100 000 habitants	4 000 €	5 000 €
< 100 000 habitants	2 000 €	2 500 €
- Entreprises	4 000 €	5 000 €
- Fédérations et réseaux nationaux	2 000 €	2 500 €
- Organismes consulaires et autres	2 000 €	2 500 €
- Associations	400 €	500 €
- Personnes physiques	40 €	50 €